



37^{ème} réunion du Comité permanent

Bonn, 23-24 novembre 2010

CMS/StC37/19

Point 13 de l'Ordre du jour

CAMPAGNES CMS, AMBASSADEURS CMS, ET AUTRE ROLES HONORAIRES ET RÉCOMPENSES

1 Conformément au document CMS/StC36/18/Rev.1, et le projet de rapport de la 36^{ème} réunion du Comité permanent, le secrétariat a été prié d'élaborer des critères de sélection et des compétences plus détaillées concernant les ambassadeurs et les champions.

Ambassadeurs CMS

2 Le Secrétariat a déterminé que le poste d'ambassadeur CMS continuera, basé sur les directives élémentaires suivantes :

- Etant donné que le titre d'ambassadeur devrait être une distinction exceptionnelle, le nombre de titulaires devrait rester bas à tout moment. Cependant, aucune limite arbitraire ne sera appliquée.
- Les ambassadeurs seront nommés par le Secrétaire exécutif de la CMS.
- La durée du mandat sera de trois ans, avec la possibilité de servir remplir plus d'un mandat si cela est jugé approprié.
- Les ambassadeurs devraient être éminents dans le domaine de la conservation ou de toute autre activité appropriée, et être disposés, pendant leur mandat, à favoriser les buts et les objectifs de la Convention.
- La fonction n'est pas dotée d'un salaire mais les dépenses de mission jugées raisonnables et convenu au préalable avec le Secrétariat, seront remboursées.
- Le mandat peut être interrompu en cas de comportement susceptible de discréditer la Convention.

3. Des termes de référence détaillés ont été développés par le Secrétariat. Ils sont compris en annexe 1. Ceux-ci ont été envoyés à chacun des ambassadeurs CMS actuels, M. Peter Schei, M. Stanley Johnson et Mme Kuki Gallmann. MM. Schei et Johnson ont accepté l'invitation du Secrétaire exécutif de renouveler leur mandat selon ces modalités, alors que nous n'avons pas pu contacter Mme Gallmann.

4. M. Ian Redmond, qui en 2009 s'est avéré être un ambassadeur exemplaire de l'Année du Gorille, a accepté la nomination d'ambassadeur de la CMS en mai 2010. Ceci porte le nombre d'ambassadeurs actifs à trois.

Les campagnes des espèces “ l’Année de “

5. Après « l’Année de la tortue » de l’IOSEA en 2006, la CMS a organisé deux campagnes semblables. L’Année du dauphin s’est tenue pendant deux années 2007-8 sous le patronage de sa Majesté le Prince Albert de Monaco et l’Année du gorille en 2009 patronnée par le Dr. Jane Goodall et M. Ian Redmond en étant l’ambassadeur. 2010 a été l’Année internationale de la biodiversité, menée par la Convention sur la diversité biologique. 2011 sera l’Année de la chauve-souris organisée en coopération avec EUROBATS, et se concentrera sur les chauves-souris européennes. En 2012, la CMS élargira la campagne de manière globale.

6. Une évaluation de la campagne « l’Année de... » a été réalisée début 2010. Un résumé des résultats est présenté dans CMS/StC37/20. L’évaluation positive a amené le Secrétariat à la conclusion que les campagnes « l’Année du... » devraient continuer et adopter, de manière appropriée, les recommandations contenues dans l’évaluation.

7. De plus, les directives suivantes sont à suivre :

- Le Secrétariat choisira, en consultation avec le Comité permanent, les espèces faisant l’objet de campagnes.
- Le Secrétariat cherchera et nommera les personnes appropriées en tant que « patron » et « ambassadeur » pendant les campagnes « l’Année du... ».
- Le patron sera une personnalité éminente dont l’appui rendra la campagne d’autant plus crédible.
- Le(s) ambassadeur(s) seront choisis selon leur capacité à contribuer activement à la collecte de fonds, la sensibilisation ou aux initiatives ou projets de conservation.

Les “Champions” CMS

8. Le concept de nommer des « champions de la CMS » a été présenté à la CdP9 de la CMS à Rome. Cependant, après discussion avec un certain nombre de parties intéressées et prenantes, il a été décidé ni de formaliser ni de régulariser ce concept. En revanche, le Secrétaire exécutif pourrait attirer l’attention sur des contributions exceptionnelles faite par un individu ou une organisation dans son discours d’ouverture à la CdP.

Récompense de thèse par la CMS

9. La trente-sixième réunion du Comité permanent a approuvé la poursuite de la récompense de thèse par la CMS. Sous le patronage de Lufthansa, un prix de €10,000 est accordé au gagnant. La notification pour la récompense 2011 a été faite en juillet 2010. Pour plus de détails veuillez consulter le site <http://www.cms.int/thesisaward/>

Action demandée :

Le Comité permanent est prié d’approuver le contenu de ce document

Annexe I

Ambassadeurs de la CMS
Dispositions de référence**Contexte**

1. Les ambassadeurs de la CMS sont des personnalités éminentes bien connues et respectées dans le monde de la conservation ou des médias pour leur travail concernant la gestion environnementale et la conservation des animaux migrateurs menacés.
2. Ils sont choisis par le Secrétaire exécutif de la Convention sur les espèces migratrices (CMS) s'appuyant sur leurs résultats exceptionnels dans le domaine. Ils sont invités à accepter le poste d'ambassadeur de la CMS, à la fois en reconnaissance de leurs réussites et comme engagement pour favoriser la cause de la CMS et de ses accords, à savoir la conservation des espèces migratrices et de leurs habitats.
3. Les ambassadeurs de la CMS favoriseront la conservation des espèces migratrices par leur travail utilisant leurs réseaux existants ou d'autres. De ce fait, ils contribueront au perfectionnement de la connaissance du public et des décideurs dans le monde entier au sujet des animaux et des menaces auxquelles ils sont confrontés.
4. Chaque ambassadeur a un ensemble unique de qualifications et d'intérêts. Le but d'avoir plusieurs ambassadeurs différents est de permettre à chacun de contribuer à leur propre manière, selon leurs forces, possibilités et intérêts. La liste d'activités ci-dessous n'est donc pas exhaustive mais elle sert simplement de guide montrant les activités qu'un ambassadeur peut envisager d'entreprendre.

Rôle et responsabilités de l'ambassadeur

5. On attend d'un ambassadeur CMS qu'il fasse de la publicité de manière active pour CMS et, où c'est approprié, pour ses accords et ses Mémoires de Compréhension par une gamme d'activités selon leurs talents et intérêts particuliers. De telles activités peuvent inclure mais ne sont pas limitées à :
 - Favoriser la mise en application du mandat et des politiques de la CMS, telles que les résolutions et les recommandations de la Conférence des Parties, de la Réunion des parties, et/ou de la réunion des signataires ;
 - Représenter la CMS lors de réunions concernant les espèces migratrices, si cela paraît nécessaire et approprié ;
 - Entreprendre des missions au nom de la CMS dans les Etats de l'aire de répartition d'espèces migratrices
 - Contacter les médias afin de présenter des rapports ou des communiqués de presse pour supporter la famille de la CMS et ses activités
 - Rédiger des publications générales, politiques et/ou scientifiques au nom de la CMS, ou contribuer aux publications lancées par la CMS ;
 - Participer au lancement des publications de la CMS ou d'autres produits ;
 - Donner des conférences sur des thèmes relatifs à la CMS ;

- Tenir la présidence et/ou organiser des réunions ou des groupes de travail sur des thèmes relatifs à la CMS dans leur domaine de spécialisation ;
- Collecter des fonds pour des projets et des initiatives de la CMS, y compris utiliser leurs réseaux pour soutenir des activités de collecte de fonds par la CMS;
- Fournir des conseils au Secrétariat sur des secteurs spécifiques pertinents ;
- Assister à des réunions appropriées de la CMS (telles que la Conférence des Parties, le Comité permanent ou le Conseil Scientifique) pour se tenir au courant des développements au sein de la CMS ;
- Entreprendre d'autres activités susceptibles d'être considérées nécessaires et pertinentes par le Secrétariat de la CMS.

6. En remplissant leur rôle, les ambassadeurs de la CMS doivent:

- Fournir leur temps sans aucun coût pour le Secrétariat (bien que des dépenses de missions convenues seront prises en charge) ;
- Remercier la CMS par des communications appropriées ;
- Maintenir un contact régulier avec le Secrétariat de la CMS
- Seulement employer le logo du PNUE et de la CMS et les nommer convenablement ;
- S'assurer que la réputation du PNUE et de la CMS soient à tout moment maintenue en s'assurant de l'utilisation d'informations exactes, des meilleures usages en cours, d'un comportement éthique et du respect des lois nationales et internationales.

Responsabilités de la CMS

7. En nommant et en soutenant un ambassadeur, le Secrétaire exécutif de la CMS va :

- Fournir les mises à jour régulières sur le travail du Secrétariat ;
- Apporter son appui pour aider l'ambassadeur à jouer leur rôle ;
- Nommer une personne à contacter par l'ambassadeur dans le Secrétariat pour faciliter la communication quotidienne;
- Inviter l'ambassadeur à conduire des missions et à participer à des forums importants concernant les espèces migratrices ;
- Fournir des fonds pour les déplacements, les indemnités journalières et les dépenses encourues conformément aux règles et aux procédures de l'ONU, selon les besoins.

Conditions

8. La période de nomination durera trois années, après quoi le Secrétariat et l'ambassadeur passeront en revue les accords et décideront mutuellement si l'ambassadeur peut prolonger sa mission d'une période.

9. Les ambassadeurs de la CMS ne sont ni des « membres » du personnel selon les réglementations du personnel des Nations Unies ni des « officiels » dans le but de la Convention du 13 février 1946 sur les privilèges et les immunités des Nations Unies.